



**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE**

**ARRETE N° 2023-261**

**Objet : Tableau annuel d'avancement de grade  
2023 – Cadre d'emploi des agents  
territoriaux spécialisés des écoles maternelles**

Le Maire,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment ses articles L522-24 et L522-26 ;  
Vu le statut particulier du cadre d'emplois des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles  
Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 18 novembre 2021 n°2021-11-12 relatif aux lignes directrices de gestion des ressources humaines,  
Vu l'arrêté n°2021-212 du 30 novembre 2021 fixant les lignes directrices de gestion des ressources humaines,

**A R R E T E**

**Article 1<sup>er</sup> :**

Le tableau annuel d'avancement de grade **des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles** est fixé comme suit au titre de l'année 2023 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Date de nomination	Numéro d'ordre
<b>M. Baptiste FROSSARD</b>	Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	Agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles	28/08/2023	1
<b>Mme POINTILLAT Valérie</b>	Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	Agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles	01/07/2023	2

Total promouvables : 2

Nombres d'hommes : 1

Nombre de femmes : 1

Total promus : 2

Nombres d'hommes : 1

Nombre de femmes : 1

**Article 2 : Recours**

Le Maire informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 3 : Exécution**

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise :

- à Monsieur le Président du Centre de Gestion de Haute-Savoie pour publicité,
- Affiché en mairie (ou établissement public)

Fait à DOUSSARD, le 29 septembre 2023

Le Maire, Michel COUTIN

